

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"

***MARDI 17 OCTOBRE 2017 à 18 heures,
salle Louis Blanc***

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme GIRODENGU, conseillère municipale, présidente du quartier n°2,

Mme CHAIX, adjointe, présidente suppléante du quartier n°2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mmes SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier n°3,

Mmes ANSEMI et SERDJENIAN, adjointes,

M. PERRAULT, conseiller municipal délégué,

Mme GIBERT, conseillère municipale,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,

M. NICOLA, responsable de la police municipale,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent des services techniques,

M. BRUN, responsable du service « collecte des déchets » de la Communauté de Communes,

Mme ROSSO, ambassadrice du tri, Communauté de Communes,

M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO.

Mme GUILLEMARD, coprésidente suppléante du quartier n°3,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD, après avoir remercié les participants, ouvre la 19^{ème} séance.

A l'appui d'un visionnage de quelques photos, il dresse un bilan non exhaustif des actions entreprises à l'issue des réunions de quartiers afin de répondre autant que possible aux doléances des administrés.

Les principaux chantiers concernant le secteur sont également présentés.

M. GIRAUD tient à préciser que contrairement à ce que l'on a pu lire ou entendre, ces réunions sont très utiles et génèrent beaucoup d'actions.

DES ACTIONS AU QUOTIDIEN ...

Voici une brève liste des actions menées à l'issue des « comités de quartiers », sur l'ensemble du territoire communal :

- Lavoir de la Citadelle : remise en place des fils à linge,
- Traverse des Tonneliers : sécurisation des piétons,
- Boulevard Louis Blanc : mise en place d'un panneau clignotant « sens interdit »,
- ZAC Saint-Claude : installation d'un panneau signalétique, dénomination officielle des voies, création d'un trottoir,
- Route des Plages : création d'un abri bus et installation d'un lampadaire solaire à proximité,
- Abords ZAC Saint-Claude (entrée et sortie) : mise en place d'entraves au stationnement,
- Carrefour route des Salins / chemin du Pin : retrait du PAV et création d'un ilot sécuritaire,
- Montée du Moulin Blanc et abords du collège : mise en place de signalisation, d'entraves au stationnement et création d'un arrêt pour la navette municipale,
- Chemin Saint-Antoine : mise en place de signalisation routière et de coussins berlinois,
- Avenue Pelletier : élargissement du trottoir et sécurisation des piétons,
- Plages des Salins et de la Moutte : amélioration des accès et de la signalisation,
- Chemin des Banniers : mise en place d'entraves au stationnement,
- Ecole de Voile : installation d'un lampadaire solaire,
- Chemin des Moulins : réhabilitation du piétonnier,
- Route de Sainte-Anne : matérialisation sécuritaire des embases des lampadaires,
- Place de la Garonne : installation de corbeilles à papier,
- Place Garrezzio : remise en état du râtelier et mise en place d'entraves au stationnement,
- Canebiers / Moutte / Salins : mise en place d'une signalisation « cycliste »,
- Boulevard des Antiboul : amélioration et sécurisation de la circulation piétonne,
- Place Celli : amélioration de la signalisation,
- Chapelle du Couvent : création d'un « bateau » permettant l'accès aux PMR,
- Logements sociaux : mise en place de corbeilles et de plaques de rues,
- Lavoir Vasserot : amélioration de la signalisation (nouveau panneau plus explicite en attente de livraison),
- Musée de l'Annonciade : déplacement du panneau signalétique pour plus de visibilité,
- Zone artisanale : rebouchage ponctuel des nids de poules,
- Carrefour de la Bouillabaisse : pose d'un panneau dénommant la voie.

NOUVELLE CAPITAINERIE

Ce bâtiment a été récemment réhabilité.

Son rez-de-chaussée comporte désormais les locaux suivants :

- accueil,
- bureaux,
- locaux de stockage,
- ateliers,
- toilettes accessibles aux PMR,
- local tisanerie pour le personnel.

M. GIRAUD tient à rappeler qu'il s'agit d'un service public qui peut être utilisé par tous les plaisanciers.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'éclairage public, une nouvelle tranche est en cours.

Les travaux se dérouleront du 11 septembre au 21 décembre et concerneront la partie comprise entre le musée de l'Annonciade et le bout du môle.

Consistance des travaux :

- dépose d'installations existantes d'éclairage extérieur,
- travaux de terrassement, génie civil et maçonnerie,
- travaux de déroulage de canalisations et de câbles électriques,
- mise en place d'armoires électriques de comptage, de commande et de protection électrique,
- mise en place d'ouvrages d'éclairage extérieur fonctionnels et d'ouvrages annexes,
- branchements et raccordements de ces installations.

Le coût des travaux s'élève à 640.791,36 € TTC.

A ce jour, 68 mâts d'éclairage public et 121 points encastrés sur un linéaire de 935 mètres sont recensés. A terme, 40 mâts nouvellement implantés génèreront une qualité d'éclairage supérieure. Le nombre d'encastrés sera identique.

M. GIRAUD rappelle que petit à petit, l'éclairage public de la Ville est réhabilité (Place des Lices, Vieille Ville).

Il s'agit d'un gros investissement, mais à terme, des économies considérables d'énergie seront constatées.

En vingt ans, les progrès technologiques permettent de quasiment doubler la surface d'éclairage au sol.

VIDEOSURVEILLANCE du PORT

A l'occasion des travaux de réfection de l'éclairage public du Port, **M. LESCA** tient à informer les administrés qu'une caméra supplémentaire sera installée. Les autres équipements de surveillance seront disposés différemment pour permettre une vision dorénavant complète des quais.

M. GIRAUD précise que dorénavant les caméras seront de plus en plus équipées de système de lecture de plaques minéralogiques.

SALLE JEAN DESPAS et CLOCHER de l'EGLISE

Dans le courant du premier trimestre 2018, des travaux de ravalement des façades de la salle municipale et du clocher seront réalisés. Actuellement, les consultations d'entreprises sont en cours.

RENOVATION de la BOURGADE

Dès le 6 novembre, les travaux de rénovation de rues perpendiculaires à la rue Allard et au boulevard Vasserot débuteront. La rue Berny sera la première concernée, suivie par la rue des Charrons.

Les travaux concerneront le renouvellement des réseaux d'assainissement d'eaux usées.

La durée estimative du chantier est évaluée à quatre mois avec une interruption durant les vacances de Noël.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'à terme, ces ruelles bénéficieront d'un réseau pluvial qui permettra la récupération des eaux des gouttières.

ENTREE de VILLE

La seconde phase des travaux de « requalification de l'entrée de ville » débutera dans le courant du 1^{er} trimestre 2017. Ils concerneront le carrefour de la Croix de Fer, le square de Lattre de Tassigny et la traverse du Marbrier.

M. GIRAUD profite de cette occasion pour rappeler que la nouvelle entrée du parking, qui suscitait des inquiétudes, n'a posé aucun problème durant la saison estivale.

M. HAUTEFEUILLE précise que cet accès absorbe quasiment les ¾ du flux d'entrée des véhicules. Cet aménagement est une réussite.

Un administré tient toutefois à ce que la signalétique et les équipements signalant certains jours que le parking du Port est complet soient positionnés plus en amont, c'est à dire au niveau de la traverse. Cela éviterait que les véhicules s'engagent et se trouvent bloqués sur l'avenue Leclerc.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que le projet concernant la seconde phase n'est pas encore finalisé à 100 %. Il sera prochainement présenté aux élus puis les appels d'offres seront lancés.

Il précise que dans le cadre des travaux de requalification du secteur de la Croix de Fer, il est prévu la matérialisation d'une ou deux places destinées aux livraisons au niveau de la sortie de la rue Quaranta, ainsi que Traverse du Marbrier, le long des commerces.

SIGNALISATION

Il est demandé l'installation d'un panneau indiquant la sortie de Ville au niveau de croisement de la Traverse du Marbrier et de la rue de la Poste.

En effet, trop de véhicules arrivant à cette intersection ne savent pas de quel côté se diriger pour partir.

Cette requête sera étudiée.

Quant à l'espace délimité par des quilles, côté Croix de Fer, devant l'hôtel de Paris, il sera matérialisé définitivement, cet essai ayant été concluant.

ORDURES MENAGERES

M. BRUN tient à communiquer quelques chiffres aux participants concernant les opérations menées sur la commune :

- 22 jours de campagne de sensibilisation au niveau des commerçants, avec l'appui de la Police Municipale,
- 850 professionnels rencontrés,
- 180 enfants des écoles sensibilisés aux consignes de tri,
- le personnel d'entretien de l'hôtel Byblos, dont la direction avait fait la démarche, a été informé et sensibilisé,
- soit au total, 1200 personnes contactées.

De plus, les ambassadeurs de tri seront présents sur le marché tropézien le mardi 24 octobre afin de répondre aux différentes sollicitations.

Par ailleurs, un travail de plus en plus pointu sera mis en place avec les services communaux (urbanisme également) afin d'optimiser les dispositions à prendre au niveau des nouvelles constructions permettant ainsi une cohérence des locaux poubelles.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois que la collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes, le nettoyage par la Ville. Il est de fait que jusqu'au prochain appel d'offres, la même société assure les deux contrats.

M. BRUN précise qu'à l'occasion des travaux de requalification du secteur de la Croix de Fer, il serait peut être intéressant d'y prévoir l'installation de colonnes enterrées destinées au tri.

Durant sept mois, la collecte des déchets a fait l'objet d'un suivi dans toutes les villes gérées par la Communauté de Communes afin d'identifier les difficultés rencontrées. Des propositions concrètes seront faites prochainement. Un certain nombre de pistes est actuellement à l'étude afin d'améliorer sensiblement les prestations de collecte pour les administrés.

Durant l'été, des difficultés ont été identifiées. Des solutions doivent y être apportées.

M. BRUN invite vivement les administrés à contacter directement les services de la Communauté de Communes en cas de problèmes. Toutes les propositions seront également notées et étudiées.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le lundi 19 octobre, dans son bureau, en présence notamment du Vice-Président en charge du contrôle de gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de la Communauté de Communes.

Des consignes strictes ont été transmises afin que durant la saison prochaine, il ne soit plus constaté les débordements relevés. Il s'agit d'un problème général qui concerne aussi bien les services municipaux, la Communauté de Communes, l'entreprise prestataire et les administrés, commerçants y compris.

De très nombreux problèmes d'incivisme ont été constatés en dépit des campagnes de sensibilisation assurées.

L'année prochaine, après une campagne de communication, la Police de l'Environnement procédera au contrôle et à la verbalisation des contrevenants.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

RALENTISSEURS ROUTE des PLAGES

M. GIRAUD se fait l'interprète d'un riverain du quartier de la Bouillabaisse qui ne pouvant être présent ce soir, a adressé un courrier en Mairie, demandant une nouvelle fois la création de ralentisseurs sur cette voie.

La réponse des services est toujours la même, sachant que cette voie appartient au Conseil Départemental. Il n'est pas envisagé la création de ce type d'équipements.

ZAC SAINT-CLAUDE – VOITURIERS

Une société de VTC, implantée dans la ZAC, gare de nombreux véhicules sur les trottoirs, obligeant ainsi les piétons à emprunter la voie de circulation. De plus, certains véhicules sont stationnés plusieurs jours, sans aucune rotation.

Il est demandé l'intervention de la Police afin de faire respecter le stationnement.

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, des opérations de contrôle sont organisées, en relation avec les services de l'Etat. Il est toutefois impossible de procéder à de telles missions chaque jour.

De plus, la nuit, les effectifs de police ne sont pas aussi importants qu'il le faudrait.

Le contrôle de ces véhicules fait toutefois partie des préoccupations des élus.

M. PERRAULT tient à intervenir. Aujourd'hui, sur les 300 VTC immatriculés dans le département, plus de 200 travaillent officiellement à SAINT-TROPEZ, sans compter ceux qui ne sont pas déclarés.

Le Gouvernement a instauré ce système dans la capitale et finalement il c'est répandu en province et notamment dans le sud.

Monsieur le Maire rappelle que ces véhicules répondent à une demande locale que les taxis ne peuvent pas assurer, notamment pour les soirées privées. Toutefois, la prolifération de ces voitures, notamment la nuit, pose d'importants problèmes de stationnement et de vitesse excessive.

AVENUE PAUL ROUSSEL

Des informations sont demandées concernant les travaux envisagés sur cette voie. En effet, il serait souhaitable de prendre des dispositions permettant d'améliorer le stationnement, notamment au niveau du laboratoire d'analyses.

M. HAUTEFEUILLE rappelle qu'il ne sera pas prévu de réhabiliter la voie avant que l'ensemble des chantiers privés en cours ou à venir à moyen terme ne soient totalement réalisés.

Une réunion sur place sera toutefois organisée en présence de Mme SIRI et de MM. PERRAULT et HAUTEFEUILLE.

COLLECTE et NETTOIEMENT LOTISSEMENT de la PINEDE

Ce lotissement ne dispose pas de bacs de recyclage. Une trentaine de propriétaires sont demandeurs de tels équipements.

Cette demande est notée par les services de la Communauté de Communes.

De plus, des précisions sont demandées concernant la circulation à l'intérieur du lotissement de gros camions de collecte alors qu'auparavant, des petits véhicules y collectaient les déchets.

M. BONHOMME prend note de cette modification et étudiera la possibilité de remettre en place les rotations de petits véhicules.

Au niveau des containers installés en bord de voie, au croisement du chemin des Tourterelles et de la route des Plages, le nettoyage n'est pas assuré à l'arrière de ces équipements. De ce fait, l'espace entre les bacs et le mur de la propriété limitrophe est jonché de débris et génère des odeurs nauséabondes. Une intervention est demandée.

CHEMIN des TAMARIS

Cette voie est en sens interdit. Toutefois, ce dispositif est très souvent non respecté ce qui occasionne des situations dangereuses, aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons.

Il est demandé le retrait de la mention « sauf riverains – 50 mètres », prêtant à confusion.

De plus, des problèmes de stationnement anarchique sont constatés quotidiennement. La pose d'entraves devrait être envisagée.

M. PERRAULT propose de se rendre sur place pour évaluer la situation et les dispositions à prendre pour renforcer la sécurité.

PRESENCE de NUISIBLES

La présence de rats est signalée dans les quartiers de la route des plages et boulevard des Antiboul.

M. GIRAUD précise que le problème est rencontré sur l'ensemble du territoire communal.

M. PERRAULT pense qu'il est dû aux conditions climatiques particulièrement sèches cette année. Il a été constaté une prolifération de 40 % de ces nuisibles sur l'ensemble du département.

Monsieur le Maire informe les participants qu'un contrat de dératisation lie la ville à une société prestataire. En dépit des opérations effectuées régulièrement, la prolifération est constatée. Cette dernière ne relève pas forcément d'un problème de nettoyage. Il faut absolument que les particuliers traitent également leurs propriétés.

M. BONHOMME précise que la société PIZZORNO a également conclu un contrat de dératisation, avec la même entreprise retenue par la Ville. Un traitement chaque trimestre est prévu et effectué.

Un riverain du site où est installée l'entreprise PIZZORNO pense qu'une intervention tous les trois mois n'est pas suffisante. A titre personnel, il fait appel à une société spécialisée qui traite chaque mois sa propriété.

Il demande instamment que la société accentue les opérations de traitement de façon soutenue.

MOUSTIQUES

La Ville démoustique sur son territoire. Les propriétés privées doivent être traitées par les propriétaires afin de compléter les dispositions communales.

Une importante campagne d'information a eu lieu depuis plusieurs années et se répète régulièrement.

PIGEONS et GABIANS

Ces volatiles représentent des nuisances très importantes. Les administrés demandent des interventions.

Mme PASCAL précise que les gabians sont une espèce protégée. De ce fait, ils ne peuvent faire l'objet d'aucun traitement permettant de les éradiquer.

Les pigeons, quant à eux, ne doivent absolument pas être nourris. Des interventions régulières permettant de contrôler les naissances sont effectuées.

Il est recommandé aux administrés de mettre en place, à titre personnel, en se rapprochant de sociétés spécialisées, des dispositifs d'éloignement de ces oiseaux, à savoir :

- des pics,
- des fils tendus,
- des systèmes de répulsion électrique ou à base de produits naturels,
- des fermetures d'accès aux zones à protéger comme des treillis métalliques ou des filets.

SECURITE PIETONNE CARREFOUR de la BOUILLABASSE

Les riverains signalent la dangerosité pour les piétons de traverser aux abords de ce carrefour. Il leur faut en effet gérer les voitures, les deux roues, les vélos et autres moyens de locomotion. La demande de panneaux sécuritaires est demandée.

M. GIRAUD rappelle que cette voie relève de la compétence départementale. Cette instance a décidé de créer ce carrefour, qui donne satisfaction et dont la principale motivation était de créer de la fluidité. Concernant la piste cyclable, c'est également le Département qui en assure la gestion.

M. LESCA, à l'expérience, conseille aux administrés de ne pas trop rajouter de signalisation. Les panneaux nécessaires sont déjà en place. La piste cyclable est un « espace partagé ».

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible d'installer des feux tricolores tous les 50 mètres. Le carrefour est une réussite, d'un point de vue général.

Dans un souci de meilleure fluidité dans le carrefour, il est proposé d'inscrire au sol « centre ville » et « route des plages ». Ces matérialisations permettraient ainsi de mieux informer les automobilistes.

Cette proposition sera relayée auprès des services départementaux.

ROUTE MENANT au CENTRE des IMPOTS

Cette voie est très fréquentée alors qu'un panneau interdit son accès, sauf aux riverains.

M. PERRAULT rappelle que cette voie permet l'accès au centre des impôts. Il est difficile d'empêcher son utilisation.

M. GIRAUD propose une visite sur place et de renforcer la signalisation, si nécessaire, en mettant en place le même panneau que celui installé au bas de la montée Honorat COSTE.

TRAVAUX à l'ARRIERE du MUSEE de la GENDARMERIE

Des riverains demandent des précisions concernant le chantier en cours, à l'arrière du Musée de la Gendarmerie. En effet, il semblerait que le panneau d'affichage relatif aux travaux ne soit pas en place.

Monsieur le Maire informe les participants qu'il s'agit de la réalisation d'un immeuble privé en R + 2. L'affichage du panneau est obligatoire. Un contrôle sera effectué par le service de l'urbanisme.

STATUE de BRIGITTE BARDOT

Des informations sont demandées concernant les dispositions prévues afin de protéger cette statue, nouvellement installée.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas prévu de dispositions particulières, les visiteurs se comportant de façon tout à fait normale devant cette œuvre, jusqu'à présent.

AVENUE PIERRE de COUBERTIN

Une riveraine signale les problèmes de circulation rencontrés lors de la sortie des véhicules sur l'avenue du 15 août 1944.

M. GIRAUD rappelle que la signalisation réglementaire est en place. Le manque de civisme est constaté.

BOULEVARD des ANTIBOUL

Circulation

En raison de la vitesse excessive des véhicules constatée dans le secteur, certains riverains souhaitent la création de ralentisseurs supplémentaires sur cette voie, notamment au niveau de l'entrée du lotissement des Carles.

M. GIRAUD rappelle que la création de tels équipements est soumise à des règles particulièrement strictes. De plus, plusieurs ralentisseurs ont été créés à la demande d'administrés et ont ensuite été retirés, également à leur demande, ces équipements générant d'importantes nuisances sonores.

M. HAUTEFEUILLE relève qu'il s'agit d'un vrai problème. Il est nécessaire d'obtenir l'accord du voisinage avant toute création.

Stationnement

Le stationnement des véhicules, au droit de la résidence « Clos Sainte-Anne », demande des précisions. En effet, certains automobilistes y stationnent en épi et d'autres pas.

Il est précisé que la portion de voie accueillant le stationnement relève du domaine privé et appartient à la résidence. Malgré plusieurs contacts de la Ville auprès des copropriétaires, l'acquisition de la parcelle ne s'est pas concrétisée à ce jour.

CARREFOUR des CARLES

M. GIRAUD rappelle que ce dossier fait l'objet d'une étude depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un problème complexe qui regroupe plusieurs aspects : foncier, budgétaire et technique.

Monsieur le Maire et MM. GIRAUD et HAUTEFEUILLE reviennent très régulièrement sur le dossier relatif au projet d'aménagement de la route et du carrefour des Carles. Plusieurs aspects restent à régler. Ce dossier sera inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

CHEMIN des CONQUETES

Stationnement

La partie gauche de la voie fait l'objet, quotidiennement, d'un stationnement anarchique. Malgré la signalisation routière en place (au sol et panneaux), des véhicules sont garés au droit des propriétés, gênant ainsi considérablement les accès et la visibilité.

Eclairage

La portion de voie manque aussi d'éclairage public.

M. LESCA informe les participants qu'une soixantaine de lanternes va être remplacée en Ville. La demande concernant ce secteur sera étudiée.

RUE QUARANTA

Une nouvelle fois, en raison d'importants travaux réalisés dans une propriété privée, la rue a été fermée à la circulation, sans aucune information du voisinage. Le manque de communication est pointé.

M. GIRAUD rappelle que des consignes ont été données aux services municipaux, ainsi qu'auprès des entreprises prestataires qui doivent faire le nécessaire.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le coordinateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD

